

Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 7

9 au 13 février 2026



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 45,00€ et de droit d'appel de 25€ qui seront débités du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 9 février 2026

Présents : Mr BENOIT – Mr. BERTHELOT –Mr. MAKHECHOUCE –Mr. SAHBI – Mr. GUIGUE – Mr. BERANGER – Mme DOSSARD – Mme GARCIA - Mr. ALLIO - Mr DIAN – Mr BEN AISSA

Visio :

Excusés : Mr BERANGIER – Mr. RANC – Mr. ARNAUD

Assiste :

- Le comité directeur valide les 14 arbitres stagiaires qui ont satisfait à la certification des tests FIA :

AMAALLAM Halim - BOUYIRI Ayoub - CHAOUCH Amar - EL HASSNAOUI Yamine - EL MAAZOUZI Aymane - FARYSSY Mohamed – MARGUERITE Marvin - MEDIANI Khalil - MOUSSAOUY Mohammed - NDIAYE Barra – OUELAOUCH Nail - ROSELLO Mahe - SEREHANI Mostafa - TAIRIA Mohamed.

- Le Comité Directeur vous informe des prochaines réunions de secteurs qui auront lieu :

- Le 25 mars à 18h30 à Graveson
- Le 26 mars à 18h30 à Salle des Moulins de Cheval Blanc
- Le 1 avril à 18h30 à Salle communale à Morières Lès Avignon
- Le 2 avril à 18h30 à Salle communale à Caderousse

- Le Comité Directeur valide la procédure et le règlement établis par la FFF pour l'utilisation des 3 caméras embarquées mises à disposition de notre district. Cela ne remet pas en cause le règlement existant pour l'utilisation de nos 13 caméras embarquées.

grandvaucluse.fff.fr



- Le Comité Directeur fixe la date de l'Assemblée Générale d'été à Courthézon le 13 juin 2026 à 16h00.
- Le Comité Directeur retire la présence de M Abdelmajid ISMAIL de la commission d'appel disciplinaire pour empêchement définitif. (Art 3.1.2)

Christophe BENOIT
Président



Alain BERTHELOT
Secrétaire Général



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 9 février 2026

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme NICOLAS, Mme GUEGAN

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

**Ci-joint les plannings des matchs en retard à jouer le 22 février.
Les autres matchs seront programmés les 15/03 et 05/04 (Pâques) aussi bien en coupe qu'en championnat.**

MATCHS REPORTES

DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE	COMMENT.
D1	25-janv	53965770	CAMARET AS	MONTEUX O			
	25-janv	53965772	GRAVESON ENT	GADAGNE SP			
	01-févr	53965776	CAMARET AS	AUTRE PROVENCE			
D2/A	25-janv	53889037	MONDRAGON SPC	MJCV			
	25-janv	53889039	VENTOUX SUD	VAL DURANCE 2	22/2	15H	

D2/B	25-janv	54034527	US AVIGNON	BC ISLE			
	25-janv	54034532	MALAUCENE	USLMV			
D3/A	25-janv	53966911	CAMARET AS 2	SORGUES ESP 2	22/2	12H45	
	25-janv	53966912	DENTELLES FC	CARPENTRAS FC 2	22/2	15H	
	25-janv	53966913	RC PROVENCE	GADAGNE 2	22/2	15H	
	25-janv	53966914	MONDRAGON 2	GRES ORANGE	22/2	15H	
	01-févr	53966917	CAMARET AS 2	DENTELLES FC			
	01-févr	53966919	CARPENTRAS FC 2	MONDRAGON 2			
	01-févr	53966920	TRAVAILLAN FC	RC PROVENCE			
D3/B	25-janv	53967308	MALAUCENE RG2	MORNAS			
	25-janv	53967312	NYONS FC	BOLLENE RCB 2			
	25-janv	53967313	RASTEAU AS	PIOLENC AS			
D3/C	25-janv	53967580	GRAVESON 2	ST JEAN GRES	22/2	15H	
	25-janv	53967581	CALAVON FC	TOUR AIGUES			
	25-janv	53967583	BARBENTANE 2	FC VIGNERES			
D3/D	25-janv	53967808	ST ETIENNE GRES	ST REMY FC 2			
	25-janv	53967810	SC LUBERON	MOLLEGES EYGALIERES	22/2	15H	
D4/A	25-janv	53968999	VISAN	MORNAS 2	22/2	15H	
	25-janv	53969001	RC PROVENCE 2	CADEROUSSE 2			
	25-janv	53969003	NYONS 2	TRAVAILLAN 2	22/2	15H	
	25-janv	53969004	CAMARET 3	FCEA 2	22/2	11H	
	01-févr	53969008	TRAVAILLAN 2	RC PROVENCE 2			
D4/B	25-janv	53969339	VIOLES	BEDARRIDES 2			
	25-janv	53969341	SC BEAUMES	GRES ORANGE 2	22/2	15H	
	25-janv	53969343	RASTEAU 2	PIOLENC 2	22/2	15H	
D4/C	25-janv	53969493	VELLERON 2	ES AUBIGNAN 2			
	25-janv	53969496	LE THOR	SAULT	22/2	15H	
	01-févr	53969499	BARTHELASSE	LE THOR			
D4/D	25-janv	53969843	CAROMB 2	SARRIANS 2	22/2	15H	

	25-janv	53969845	VILLENEUVE 3	US AVIGNON 2	22/2	15H	
	25-janv	53969846	MORIERES ACS2	FCA 4			
	01-févr	53969848	BARTHELASSE 2	VILLENEUVE 3			
D4/E	25-janv	53970103	SAINT ANDIOL	CHEVAL BLANC 2			
	25-janv	5397°105	PALUDS NOVES	PLAN ORGON 3	22/2	15H	
	25-janv	53970106	CALAVON 2	MAILLANE 2			
	25-janv	53970107	FC TARASCON	CABANNES 2			
	01-févr	53970109	SAINT ANDIOL	EYRAGUES 2			
	01-févr	53970113	MAILLANE 2	LES VIGNERES 3	15/2	15H	
	01-févr	53970110	CHEVAL BLANC 2	FC TARASCON			
D4/F	25-janv	53970362	ROGNONAS 2	CAVAILLON 3	22/2	15H	
	25-janv	53970364	VILLELAURE	TOUR AIGUES 2	22/2	15H	
	25-janv	53970365	SCL 2	CABANNES	22/2	15H	
	25-janv	53970366	GOULT 2	VIGNERES 2	22/2	15H	
	01-févr	53970372	VIGNERES 2	ST JEAN GRES 2			
COUPE ROUMAGOUX			MORNAS	BARTHELASSE	22/2	15H	
			PIOLENC	MAILLANE	22/2	15H	
			SAINT ANDIOL	CALAVON	22/2	15H	
COUPE ESPERANCE			BC ISLE 2	ST REMY 2	22/2	12H30	MATCH INVERSE
			BEDARRIDES 2	BOLLENE RCB 2	22/2	15H	
			RC PROVENCE 2	MAILLANE 2	22/2	12H30	
A REJOUER		D4/C	AS VALAYANS 2	ES AUBIGNAN 2	22/2	15H	
		D4/E	CALAVON 2	FC TARASCON	22/2	15H	

MATCHS REPORTEES

DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE	COMMENT.
D1	08-févr	53965784	GRAVESON	BOULBON			
	08-févr	53965783	GADAGNE	MONTFAVET			
D2/A	08-févr	53889177	CADEROUSSE	MJCV	22/2	15H	
	08-févr	53889181	MONDRAGON	SORGUES			
D2/B	08-févr	54034625	USLMV	EYRAGUES			MATCH ARRETE

D3/A	08-févr	53966924	GADAGNE 2	GRES ORANGE			
	08-févr	53966928	MONDRAGON 2	SORGUES			
	08-févr	53966926	DENTELLES	FCEA			
	08-févr	53966925	RC PROVENCE	CARPENTRAS 2			
D3/B	08-févr	53967321	SARRIANS	VALAYANS	22/2	15H	
D3/C	08-févr	53967591	ST JEAN GRES	TOUR AIGUES			
	08-févr	53967595	CALAVON	FC ALPILLES			
	08-févr	53967590	BARBENTANE 2	LES ANGLES 2			
	08-févr	53967592	GRAVESON 2	NOVES			
D3/D	08-févr	53967820	ST ETIENNE GRES	BOULBON2	22/2	15H	
D4/A	08-févr	53969014	DENTELLES 2	FCEA 2			
	08-févr	53969016	SERIGNAN	MORNAS 2			
	08-févr	53969011	CAMARET 3	TRAVAILLAN 2			
D4/B	08-févr	53969374	VIOLES	PIOLENC 2			
D4/C	08-févr	53969505	MALAUCENE 3	VALAYANS 2			
	08-févr	53969506	CAROMB	AUBIGNAN 2			
D4/D	08-févr	53969856	MISTRAL ACADEMIE	FCA 4			
	08-févr	53969853	MORIERESC 2	US AVIGNON 2			
	08-févr	53969854	SARRIANS 2	AC AVIGNON	22/2	12H45	
D4/E	08-févr	53970115	VIGNERES 3	CABANNES 2			
	08-févr	53970120	CALAVON 2	CHEVAL BLANC 2			
	08-févr	53970119	TARASCON	ST ANDIOL			
	08-févr	53970117	PALUDS NOVES	NOVES			
D4/F	08-févr	53970374	ST JEAN GRES 2	TOUR AIGUES 2			
	08-févr	53970375	AUREILLE 2	CAVAILLON 3			
	08-févr	53970373	GOULT 2	CABANNES			

D2 :

Poule A :

- Le match n°53889186 FCME – Caderousse du 15/02 (ce match se jouera à Molléges, stade synthétique).

Poule B :

- Le match n°54034625 USLMV – Eyragues se jouera le 22/02 à 15h (décision de la CSR – match à rejouer).

D3 :

Poule A :

- Match n°53967828 FCME – St. Remy du 15/02 (ce match se jouera à Molléges, stade synthétique).

D4 :

Poule B :

- JS. VISAN 2 déclare forfait général. Tous les résultats antérieurs restent acquis.

SECTEUR COUPE

Ci-joint tirage des coupes à jouer les 22/02 et 15/03.

Coupe de l'espérance du 22/02 :

- RC. Provence – Maillane à 12h30 (lever de rideau)
- BC. Isles – ST-Rémy est inversé et se joue à St-Rémy à 12h30 (lever de rideau).

<u>Coupe Grand Vaucluse</u>		
1/4 de finale		
22 février à 15h		
Equipes recevantes	Equipes visiteuses	Observations
FCME	SDE. PERNES	Remis
SCJ	FC. AVIGNON	
GADAGNE	VEDENE LE PONTET	
LES ANGLES	PERTUIS	Remis
Les 2 matchs remis à jouer en semaine avant le 15/03		
Demi-Finales prévues le 05/04		

Coupe Ulysse Fabre 1/8ème de finale + 1/4 de finale 22 février à 15h		
Equipes recevantes	Equipes visiteuses	Observations
CAVAILLON	US. AVIGNON	4
CARPENTRAS	BOULBON	3
MONTEUX 2	BC. ISLES	7
CAMARET	US. AUTRE PROVENCE	2
US. PLANAISE	AUREILLE	8
RCB. BOLLENE	VELLERON	5
MALAUCE	MONDRAGON	6
ST. REMY DE PROVENCE	ESP. SORGUES	1
1/4 de finale du 15/03		
N°1	N°2	
N°3	N°4	
N°5	N°6	
N°7	N°8	
Les rencontres concernant les clubs de D2 B devront se jouer en semaine le mercredi 18/03		

Coupe Roumagoux 1/4 de finale 22 février à 15h		
Equipes recevantes	Equipes visiteuses	Observations
DENTELLES	ST. ANDIOL ou CALAVON	15-mars
LES VIGNERES	CHEVAL BLANC	
MORNAS ou US. BARTHELASSE	RC. PROVENCE	15-mars
ST. ETIENNE DU GRES	PIOLENC ou MAILLANE	15-mars
A jouer le 15 mars		
DENTELLES	ST. ANDIOL	
CALAVON	DENTELLES	
US. BARTHELASSE	RC. PROVENCE	
RC. PROVENCE	MORNAS	
ST. ETIENNE DU GRES	PIOLENC	
MAILLANE	ST. ETIENNE DU GRES	

Coupe Espérance 1/4 de finale 22 février à 15h (ou lever de rideau 12h30)		
BEDARRIDES ou RCB. BOLLENE	BOULBON	15-mars
RC. PROVENCE ou MAILLANE	BC. ISLES ou ST. REMY	15-mars
MONTEUX 3	USLMV	
FC. AVIGNON 4	CAVAILLON	
A jouer le 15 mars		
RCB.BOLLENE	BOULBON	
BOULBON	BEDARRIDES	
RC. PROVENCE	BC. ISLES	
ST.REMY	RC. PROVENCE	
MAILLANE	BC. ISLES ou ST. REMY	
Les éventuels levers de rideau seront donnés après le 22/02		

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 10 février 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Bochet Michel

Excusés : Mr. Dany Stéphane ; Mr. Abeille Georges

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 D1 – D2 :

Ci-joint les matchs de championnats avec les dates.

U14 D1 non joués le 7/02 :

- Le match n°54772794 : Barbentane – Tarascon SC. Reporté au 4/03
- Le match n°54772795 : Graveson – Montfavet reporté au 11/03

U14 D2 non joués le 7/02 :

Poule A :

- Le match n°54796893 : US. Avignon – US. Autre Provence reporté au 4/03
- Le match n°54796891 : St.Jean Gres Fontv. – Ventoux reporté au 28/02
- Le match n°54796892 : Aubignanaise – Les Angles reporté au 28/02

Poule B :

- Le match n°54844269 : Avignon CFC – SDE. Pernes reporté 28/02

U19 :

Ci-joint le récapitulatif des matchs de championnats avec les dates.

Accession :

Poule A et B :

- La journée 5 du 24/01 est reporté au samedi 21/02 (Sauf poule B : Touraine – ACA déjà joué, terrain synthétique)
- La journée 7 du 07/02 est reportée au samedi 14/03

Classique :

- Le match de la journée 4 n°55203467 : Cheval Blanc – Alpilles, sera joué le samedi 21/02 à 15h (suite à la décision de la CSR).
- La journée 6 du 24/01 est reportée au 14/03
- La journée 8 du 07/02 est reportée au 11/04

COUPE

U15 et U16 Avenir :

Le tirage des coupes Avenir ci-joint :

Coupe U15 - Avenir	
Equipes recevantes	Equipes visiteuses
MONTEUX 2	VELLERON
A.G. ROUSSILLON	SC. CAROMB
VAL DURANCE	PERTUIS
FC. AVIGNON	FC.J. VIOLES
JS. APT	FC. TARASCON
AVIGNON CFC	ALPILLES
SC. BALMEEN	US. ST. SATURNIN
Exempts	

FC. VILLENEUVE 2	US. CADEROUSSE
SDE. PERNES 2	O. NOVAIS
MONDRAGON/MORNAS	AC. VEDENE LE PONTET 2
RCB. BOLLENE	FC. CHEVAL BLANC
FC. CARPENTRAS	

Coupe U16 - Avenir	
Equipes recevantes	Equipes visiteuses
MONTFAVET	MAILLANE 2
CABANNAIS	SC. TARASCON
ALPILLES	CAVAILLON
CAMARET ou EXEMPT	SCJ
US. AUTRE PROVENCE	VILLELAURE ou EXEMPT
VENTOUX SUD	FCEA
VILLENEUVE 2	SDE. PERNES 2
USLMV	BC. ISLE
US. AVIGNON	ST. JEAN DU GRES
US. LAPALUD 2	EXEMPT

U19 Coupe Grand Vaucluse :

Ci-joint le récapitulatif des matchs de coupe avec les dates.

- Le match n°55264078 : Villeneuve – Alpilles date à déterminer.

Les matchs suivants se joueront le 14 février à 15h :

- Le match n°55264085 : Touraine – Les angles
- Le match n°55264079 : Pertuis – Thor
- Le match n°55264084 : SCJ - Calavon

Les matchs suivants se joueront le 28 février à 15h :

- Le match n°55264080 : Cheval Blanc – SCB
- Le match n°55264083 : Caderousse - ACA

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 10 FEVRIER 2026

Présents : M.BES, M. D'ASCANIO, M. PEGAS, M. ZANDOMENEGHI, Mme DOSSARD (Présidente), Mme BOUCHERON, M. LE GALL
En VISIO : M. VIDAL, Mme NOVELLI.

Excusés : NEANT

CORRESPONDANCE

Pour tous les clubs :

Merci aux bénévoles qui se sont formés à l'arbitrage samedi 31 janvier.
LE CTDA vous remercie pour votre participation.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

- Le match n°55216499 : VENTOUX - ST VICTORET interdistrict P. Basse se jouera le 22 février 2026 ;
- Le match n°55216511 : SDE. Pernes – Pennes Mirabeaux se jouera le 22 février 2026.

POULE HAUTE

- Le match n°55216431 : FCF. MONTEUX 2 – FC AIX 1 interdistrict se jouera le 15/02/2026 ;
- Le match n°55216432 : ARLES – ST CANNAT se jouera le 15/02/26
- Le match n°55216433 : EAF 1 – SMUC 1 se jouera le 19/04/26

POULE BASSE

- Le match n°55216513 : VENTOUX – SDEP se jouera le 12/04/26
- Le match n°55216513 : VENTOUX – SDEP se jouera le 12/04/26
- Le match n°55216521 : EYRAGUES – VENTOUX se jouera le 26/04
- Le match n°55216522 : PERNES – ST VICTORET se jouera le 01/03/26
- Suite à la demi-finale CHABAS du 29/03, le match PERNES 2 – VENTOUX se jouera le 19 avril.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

- **Le match n°55150827** : VENTOUX 2 - BONNIEUX F. à 8 se jouera le 15/02 ;
- **Le match n°55159774** : SORGUES – LMDV3 à 8 se jouera le 8/03 ;
- **Le match n°55159803** : TRAVAILLAN- ASV. à 8 se jouera le 15/02 ;
- **Le match n°55159802** : Malaucène – ST-Andiol prévu le 18/01, est reporté au 15/02 ;
- **Le match n°55159705**: noves – GADAGNE prévu le 18/01, est reporté au 15/02.
- **Le match n°55150840** : Bonnieux - Cheval Blanc se jouera le 22 février
- **Le match n°55159716** : Bedarrides - Barbentane se jouera le 22 février
- **Le match n°55159777** : Phenix - LMDV3 se jouera le 22 février

- **Le match n°55159807** : Malaucene - LMDV2 se jouera le 22 février

POULE A

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 01/03/26

POULE B

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 01/03/26 SAUF LE MATCH JOUE GADAGNE-EAF.

POULE C

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 08 FEVRIER 2026 SAUF FCME- SORGUES QUI ONT JOUE et Villelaure – Cabannes au 7/03 à 19h.

POULE D

LA JOURNEE DU 25/01 REPORTEE AU 08 FEVRIER 2026 SAUF ST. ANDIOL OLYMPIQUE – TRAVAILLAN reporté au 12/04 à 10h30.

FOOT PLAISIR A 8

1 ERE JOURNEE: ANNULEE

2EME JOURNEE: 30 NOVEMBRE 2025

3EME JOURNEE : 14 DECEMBRE 2025

4EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026

5EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026

6EME JOURNEE : 29 MARS 2026

7EME JOURNEE : 12 avril 2026

8EME JOURNEE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.

RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

- **Le match n°55106270 : BONNIEUX - CALAVON F. à 11 plaisir se jouera le 22 février 2026.**

2EME JOURNEE : 21 DECEMBRE 2025

3EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026 priorité match reporté S8F

4EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026

5EME JOURNEE : 01 MARS 2026

6EME : 29 MARS 2026

7EME : 12 AVRIL 2026

Equipes engagées :

VEDENE / AUBUNE 2/ BONNIEUX/ LES MINOTS/ BARBENTANE/ VENTOUX SUD/ CALAVON/ GADAGNE.

Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche ou possibilité de modification sous condition mail de prévenance des deux clubs au district ou footclub.

UTILISATION FMI.

Match modifiable et annulable avant le mardi soir précédent le match.

CALENDRIER DISPONIBLE FIN DE SEMAINE SUR FOOTCLUBS

CHAMPIONNAT U18F A 11

MATCH DU 17/01 ST JEAN – CADEROUSSE reporté au 4/03

MATCH DU 17/01 AC. AVIGNON – AFFM reporté au 14/02

MATCH DU 07/02 PHENIX – EAF reporté au 25/04

- **Le match n° 54882603** : Phenix - EAF se jouera le 25 avril
- **Le match n° 54882600** : AFFM - St Remy se jouera le 18 avril

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U18F A 8

Match du 24/01 reporté au 04 avril

- MAILLANE – VENTOUX
- LES ANGLES- JS APT

CHAMPIONNAT U15 F A 11

Attention reprise de la phase 2 du championnat le 07/03/2026

Report des matchs du 24/01 au 14/02 pour les matchs

- FC CHEVAL BLANC – MONTEUX
- St ANDIOL – FC CARPENTRAS
- PIOLENC – CADEROUSSE

- **Le match n°54856830** : Monteux - Piolenc se jouera le 22 février
- **Le match n°54856832** : Caderousse - St Andiol se jouera le 22 février

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Journée 6 reporté au 28/02

Poule A

VENTOUX- CADEROUSSE

EAF- RASTEAU

Poule B 14/03

St REMY- AFFM

- **Le match n°55107959** : Caderousse - Rasteau se jouera le 11 avril

CHAMPIONNAT U13F A 8

La journée 4 est reportée au 11/04 poule A et poule B.

- Le match n°55228747 : St jean - Touraine se jouera le 28 février
- Le match n°55228746 : AFFM - EAF se jouera le 28 février

FESTIFOOT

Finale : 28 mars 2026, lieu non encore défini

Sous réserve des contrôles administratifs des licences

Poule A qualifiées : ACA et CALAVON

Poule B qualifiées : MONTEUX et US TOURAINE

Poule C qualifiée : EAF

Poule D qualifiées : ENTRAIGUES ALTHEN et ST JEAN DU GRES

Il y a eu 2 forfaits en poule C donc pas de deuxième qualifié.

Pour trouver le 8^{ème} qualifié, nous avons cherché le meilleur 3^{ème} qui est le PHENIX CAVAILLON

Avec le même nombre de points que CARPENTRAS (6) mais une meilleure différence de buts (moins 4 pour PHENIX CAVAILLON et moins 5 pour CARPENTRAS).

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

PLATEAU 5 « CARNAVAL »

Date 07/02/26

- 9H30- 12H00 U6F-U9F
- 14H30-16H30 U10F-U11F

LIEU MONTEUX : STADE RAYMOND CHABRAN

Prochain plateau 6, lieu à définir le 07 mars 2026

SECTEUR COUPES

Tirage coupe le mardi 03 MARS 2026 SAUF U15F A 8 VOIR CI-DESSOUS

U15 F. à 8

- **TIRAGE Demi-finale : le 14/02**

<u>Clubs recevant</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
FCME	JS APT
AFFM	MAILLANE

U15 F. à 11

- Demi finale, 14/03 à 14h30

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
CADEROUSSE	US. TOURAINE
FCF. MONTEUX	CHEVAL BLANC

U18 F. à 11

- Quart de finale, 24/01 à 14h30 sont reporté au 28/02 SAUF AFFM-US TOURAINE
- EAF – St Jean du Gres reporté au 07 mars

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
AFFM	US. TOURAINE
ST. JEAN DU GRES	EAF
Entente PHENIX VEDENE	US. CADEROUSSE
ST. REMY	AC. AVIGNON

- Demi-finale, le 11/04

Coupe Amitié

- 8^{ème} de finale, 01/02 à 10h30
- Exempts : Bédarrides, Angles EMAF, Rasteau

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
VENTOUX SUD	TRAVAILLAN
ES. SORGUES	CHEVAL BLANC
CALAVON	VEDENE LE PONTET
EAF 2	GADAGNE
STOC. VILLELAURE	FC. BONNIEUX

- Quarts de finale : 15 mars 26
- Demi-finale : 12 avril 26

Coupe Chabas

○ Quart de finale, 18/01 à 10h30

Report du match du 18.01 **EYRAGUES- LES ANGLES** le dimanche 22 février 2026

Et le match **BEDARRIDES – CHEVAL BLANC** le dimanche 15 février 2026 le match se jouera à Cheval Blanc à 11h

<u>Clubs recevants</u>	<u>Clubs visiteurs</u>
SDE. PERNES 2	LMDV
EAF	FC. BONNIEUX
EYRAGUES	ANGLES EMAF
BEDARRIDES	CHEVAL BLANC

• **Demi-finale : 29 mars 26**

DISCIPLINE & REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°20

Réunion du mercredi 11 FEVRIER

Présents : M ROCHER Lionel - GONDRAN Lina - DEPACE Thomas - GUEGAN Martine - CRESPIN Raymond

Excusés : - SEMPERE Alain - ILAFKIHEN Tarik

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 178 : BEDARRIDES AVS – PIOLENC AS D4 du 07/12/2025
DOSSIER N° 253 : AIX FC – AC ARLES INTER DISTRICT F du 01/02/2026
DOSSIER N° 254 : LAPALUD US – ST DIDIER PERNES ESP U16 D1 du 01/02/2026
DOSSIER N° 255 : BEDARRIDES AVS – SC BALMEEN D4 du 01/02/2026
DOSSIER N° 257 : APT – LE THOR US U13 Avenir 07/02/2026
DOSSIER N° 258 : TOURAINE US – PIOLENC AS U17 D2 du 08/02/2026
DOSSIER N° 259 : LES MINOTS DU VASIO – VISAN JS D4 du 08/02/2026
DOSSIER N° 260 : VENTOUX SU – US TOURAINE U15 F à 8 du 01/02/2026
DOSSIER N° 261 : LUBERON US EYRAGUES O D2 du 08/02/2026
DOSSIER N° 262 : MORIERES ACS – MOLLEGES FC D3 du 08/02/2026
DOSSIER N° 263 : TOURAINE US – CHEVAL BANC FC U16 D1 du 08/02/2026
DOSSIER N° 265 : VILLENEUVE FC – ALPILLES FC Coupe GV U19 du 04/02/2026

Dossiers en attente

DOSSIER N° 179 : CAVAILLON – CARPENTRAS U14 D2 du 17/12/2025
DOSSIER N° 264 : LES ANGLES – MONTEUX O du 07/02/2026

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 178

N° Match : 53969325

BEDARRIDES AVS – PIOLENC AS D4 du 07/12/2025

Vu l'évocation portée par le club de BEDARRIDES en date du 28/12/2025

Cette évocation porte sur la participation et la qualification du joueur ESSAHBI Zacharia du club de Piolenc au motif que ce joueur était suspendu et ne pouvait prendre part à aucune rencontre officielle.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du district GRND VAUCLUSE il s'avère que le joueur ESSABHI Zacharia ne faisait pas l'objet d'une suspension.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit évocation non fondée et confirme le score acquit sur le terrain BEDARRIDES - PIOLENC 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 253

N° Match : 55216438

AIX FC – ARLES AC Inter district F du 01/02/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par Le club de AIX FC par courrier électronique en date du 02/02/2026 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Cette réclamation porte sur la participation à la rencontre des 2 joueuses de ARLES AC

- MECABIH Sirine
- EL KHADFI Layna

Au motif que ces joueuses sont susceptibles d'être en état de suspension.

- Attendu qu'après vérification du fichier discipline il s'avère que la joueuse MECABIH Sirine avait été en état de suspension pour 4 matchs dont 3 avec sursis en compter du 02/02/2026. Donc elle pouvait prendre part à cette rencontre.
- Attendu qu'après vérification du fichier discipline il s'avère que la joueuse EL KHADFI Layna était en état de suspension pour 3 match dont l'auto à compter du 08/12/2025. Elle avait purgé sur les rencontre du 14/12/2025 EAF – ARLES et le 11/01/2026 ARLES- MIRAGRAN . Elle n'a purgé que 2 match et ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ARLES AC ,AIX FC gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

- **La CSR donne 1 match de suspension à à Mme EL KHADFI Layna, à compter du 16/02/2026 pour avoir participé à un match alors qu'elle était suspendue (art 226 alinéa 5).**

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Dossier n° 254

N° Match : 54631033

LAPALUD US – ST DIDIER PERNES U16 D1 du 01/02/2026

Vu l'évocation par ST DIDIER PERNES : le joueur PINERO FERNANDEZ Enzo a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse de LAPALUD US suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline du district Grand Vaucluse il s'avère que le joueur PINERO FERNANDEZ Enzo a été sous le coup d'une suspension de 3 dont l'auto à compter du 01/12/2025.

Il a purgé 1 match le 14/12/2025 TOUR D'AIGUES – LAPALUD Championnat U16 D1

Et 1 match purgé le 18/01/2026 CAVAILLON – LAPALUD coupe grand VAUCLUSE U16

Il ne pouvait donc pas participer à la rencontre du 01/02/2026 LAPALUD – ST DIDIER PERNES

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à LAPALUD pour en porter bénéfice à ST DIDIER PERNES (voir article 187, alinéa 2 RG FFF) et donne un match de suspension à PINERO FERNANDEZ Enzo à compter du 16/02/2026 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 255

N° Match : 53969367

BEDARRIDES AVS – BALMEENE SC D4 du 01/02/2026

Vu la réclamation transmise par courrier électronique par M LEMICHEL Maxime Capitaine de BALMEENE en date du 03/02/2026.

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification des joueurs

- VERGIER Thomas
- DEL RIO Anthony

Au motif que ces joueurs ont participé lors de la dernière rencontre officielle de leur club en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure il s'avère que la rencontre BEDARRIDES 1-ST SATURNIN du 01/02/2026 n'a pu se dérouler car l'équipe de ST SATURNIN était forfait pour cette rencontre et avait prévenu de ce forfait par courrier en date du 31/01/2026 .

Le club de BEDARRIDES ne pouvait pas faire participer ses 2 joueurs pour la rencontre du 01/02/2026 à 12h45.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à BEDARRIDES pour en porter bénéfice à BALMEENE.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 257

N° Match : 55301941

APT JS – LE THOR US U13 Avenir du 07/02/2026

Vu le courrier électronique du club de LE THOR US en date du 06/02/2026 qui précise:

grandvaucluse.fff.fr

« L'équipe de LE THOR US ne sera pas présente à la rencontre du 07/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LE THOR US (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 258

N° Match : 54757901

TOURAINES US – PIOLENC AS U17 D2 du 08/02/2026

Vu le courrier électronique de Mr SERRADIMIGNI Maxence Secrétaire de PIOLENC AS en date du 07/02/2026 qui précise :

« L'équipe de PIOLENC AS ne sera pas présente à la rencontre du 08/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PIOLENC AS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 259

N° Match : 53969375

Les MINOTS DU VASIO / VISAN JS D4 du 08/02/2026

Vu le courrier électronique du club de VISAN JS en date du 07/02/2026 qui précise :

« L'équipe de VISAN JS ne sera pas présente à la rencontre du 08/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VISA N JS (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 260

N° Match : 55107962

VENTOUX SUD/ US TOURAINES U 15 F à 8 du 07/02/2026

Vu le courrier électronique du club de VENTOUX SUD en date du 06/02/2026 qui précise :

« L'équipe de VENTOUX SUD ne sera pas présente à la rencontre du 07/02/2026 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 261

N° Match : 54034625

LUBERON US – EYRAGUES O D2 du 08/02/2026

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BELABBACI Mohamed arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 45eme minute pour cause de condition climatique ne permettant la pratique du football : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 1 à 1 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 262

N° Match: 53967818

MORIERES ACS/ MOLLEGES E. FC en D 3 du 08/02/2026

Suite message téléphonique du club de MOLLEGES E. FC et du réfèrent de secteur en date du 08/02/2026 qui précise :

« L'équipe de MOLLEGES E. FC ne sera pas présente à la rencontre du 08/02/2026 et ce par manque d'effectif.»

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MOLLEGES E. FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 263

N° Match : 54630019

TOURAINES US – CHEVAL BLANC FC U16 D1 du 08/02/2026

Vu sur la feuille l'annotation de Mr RAGRAGI Mohamed arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 55eme minute pour cause de exclusion du n° 9 et carton Blanc, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 1 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à TOURAINES US (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 265

N° Match : 55264078

VILLENEUVE FC – ALPILLES FC U19 coupe Grand Vaucluse du 04/02/2026

Vu sur la feuille l'annotation de Mr DE CASTRO SILVA Loic arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 18eme minute pour cause de blessure du n° 11 de ALPILLES FC: j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 0 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

CRESPIN Raymond
Président de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire

COMMISSION **FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 12 Février 2026

Présents : M.SASSI (Président de la Commission) ; M. THIABAUD, M. ZANDOMENEGHI, M. BOUCHENTOUF, M. LAURENT.

Excusés: Mme. GARCIA, M GOUSSET, M. EL HAMMOUNI.

Non Excusés:

Assiste : Ismail, Maelys

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

APPEL A CANDITATURE POUR LA : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS LE 06 JUIN 2026

LA FINALE DU FESTIFOOT SE JOUERA à VAL DURANCE STADE D'ORGON le 28 mars 2026

LA FINALE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL SE JOUERA à MONDRAGON le 11 avril 2026

Voici les poules du festival foot et du Challenge départemental :

Festival Foot U12/U13 - Phase qualification (2ème Tour)							
Légende :		Club Hôte					
Poule 1			Poule 2			Poule 3	
A	VENTOUX SUD 1		A	GRAVESON 1		A	SORGUES 1
B	FCEA 1		B	ENT. USAP/RGM 1		B	DENTELLES 1
C	MONTEUX 3		C	LAARAICHI ACADEMY 2		C	TARASCON SC. 1
D	ST. REMY 1		D	VEDENE LE PONTET 3		D	SORGUES 3
Poule 5			Poule 6			Poule 7	
A	APT. JS 1		A	AVIGNON AC. 1		A	PERTUIS 1
B	CARPENTRAS 1		B	CAMARET 1		B	LORIOLE 1
C	MONTFAVET 2		C	DENTELLES 2		C	CHEVAL BLANC 2
D	ST. DIDIER PERNES 1		D	PERTUIS 2		D	VAL DURANCE 1
Poule 8			Poule 9			Poule 10	
A	VEDENE LE PONTET 1		A	VEDENE LE PONTET 2		A	VEDENE LE PONTET 3
B	VELLERON 1		B	VELLERON 2		B	VELLERON 3
C	ALPILLES FC. 1		C	ALPILLES FC. 2		C	ALPILLES FC. 3
D	CAVAILLON 2		D	CAVAILLON 3		D	CAVAILLON 4

Challenge Départemental - U12/U13 - Phase qualificative (2ème Tour)							
Légende :		Club Hôte					
Poule 1 :			Poule 2			Poule 3	
A	CAVAILLON 1		A	ST. DIDIER PERNES 4		A	CADEROUSSE 1
B	AVIGNON FC.		B	LORIOLE 3		B	MORIERES 1
C	VILLENEUVE 1		C	EYRAGUES 1		C	MAILLANE 2
D	CAMARET 2		D	ST. DIDIER PERNES 2		D	DENTELLES 3
Poule 5			Poule 6			Poule 7	
A	US. PLANAISE 1		A	VELLERON 4		A	AVIGNON AC. 2
B	BOLLENE RCB.		B	ST. DIDIER PERNES 3		B	CAUMONT 2
C	ST REMY 3		C	MONTEUX 4		C	MONTEUX 2
D	VAL DURANCE 2		D	NYONS 1		D	VENTOUX SUD 3
Poule 8			Poule 9			Poule 10	
A	FCME 1		A	FCME 2		A	FCME 3
B	MAILLANE 3		B	MAILLANE 4		B	MAILLANE 5
C	BC. ISLE 1		C	BC. ISLE 2		C	BC. ISLE 3
D	ENT. RCP/RASTEAU 1		D	ENT. RCP/RASTEAU 2		D	ENT. RCP/RASTEAU 3

Catégories U12/U13

**Tous les matches de retard ont été reprogrammés,
allez voir sur le site, onglet « compétitions ».**

Catégories U10/U11

**Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans « infos pratiques ».
Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.**

Les poules sont mises en ligne sur le site du district ainsi que les algorithmes dédiés à vos poules. C'est à vous de gérer vos rencontres. Merci

Si une équipe est exempte lors d'une journée, la commission se chargera de vous trouver une rencontre.

Catégorie U8-U9

Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans « infos pratiques ».
Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.

Catégorie U6-U7

Les poules se trouvent sur le site du district dans « infos pratiques » et ce dès LUNDI 26 Janvier.